

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 34 (1987)
Heft: 9

Artikel: "Trident" et engagement en cas de catastrophe
Autor: Rüesch, Ernst
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-367532>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les délégués de l'USPC sont réunis dans l'imposante salle du Conseil de l'édifice gouvernemental de St-Gall; les points ordinaires de l'ordre du jour sont présentés par le Président central, le Professeur R. Wehrle (au milieu), les comptes et le budget sont explicités par le Vice-Président, également Président de la Commission des finances, W. Blume (à gauche); c'est la Secrétaire centrale, Ursula Speich, qui se charge du procès-verbal (à droite).

adopte, peut atténuer les souffrances humaines ou tout au moins en limiter l'ampleur» – et il a souligné qu'il n'y aura jamais de protection absolue. Vous pourrez lire dans le résumé ci-après les propos qui ont été tenus – sous forme de réflexions fondamentales ou de revendications – par l'orateur invité, le Conseiller d'Etat Ernst Rüesch, et par le Président central, le Professeur Reinhold Wehrle.

Une protection civile qui peut aussi fournir de l'aide en cas de catastrophe, c'est encore mieux!

Le Professeur Reinhold Wehrle, Président central, a formulé, lors de l'Assemblée des délégués de l'Union suisse pour la protection civile, la revendication suivante:

organiser la protection civile de telle sorte que celle-ci puisse être encore mieux engagée pour apporter un secours urgent lors de catastrophes.

Monsieur Wehrle a relevé que pour mener à bien cette mission, la protection civile disposait déjà d'un Service de protection AC, de sirènes d'alarme dans la plupart des communes, ainsi que d'autres équipements et installations. Il reste toutefois quelques problèmes à régler: il faut pouvoir utiliser les abris en temps de paix. Ceux-ci sont en général fermés et ne contiennent pas de réserves d'eau et de nourriture. Pour une première intervention, la mise sur pied des personnes astreintes à servir dure trop longtemps. Un secours ne peut être véritablement organisé qu'au second échelon.

En conséquence, le Président central demande que les installations de l'organisation et du Service sanitaire puissent être utilisées à tout moment pour le secours urgent en cas de catastrophe. Il faut que les abris publics demeurent

disponibles en permanence et soient dotés sans délai des équipements requis. L'instruction, notamment des cadres, doit être adaptée aux besoins spécifiques d'un tel engagement. Il faut du reste noter que l'instruction «normale» dispensée au sein de la protection civile est déjà une formation permettant de faire face à une catastrophe, étant donné que la guerre est aussi une catastrophe – et même la plus grande qui soit.

Il faudrait aussi que la Confédération assume les frais d'une intervention en cas de catastrophe, si la protection civile est mise sur pied par un canton ou une commune. Il faudrait aussi que la Confédération ne tarde pas à compléter le matériel insuffisant dont disposent actuellement encore beaucoup trop d'organisations de protection civile. On pourrait éviter une importante perte de temps si, comme dans l'armée, on remettait aux personnes astreintes leur équipement personnel au moment de leur entrée dans le service de protection civile obligatoire, afin qu'elles l'emportent à la maison.

Monsieur Wehrle a conclu son discours par la constatation essentielle selon laquelle une protection civile également équipée pour faire face aux catastrophes soudaines peut remplir sa mission principale – qui est de protéger la population en cas de conflit – non pas moins bien, mais beaucoup mieux encore.

Reinhold Wehrle
président central

«Trident» et engagement en cas de catastrophe

Expériences faites sur le plan de la protection civile au cours de l'exercice de troupes «Trident»

La défense civile, en particulier la protection civile, s'est distinguée au cours

de l'exercice «Trident» par une remarquable capacité didactique. Il en fut de même pour son habileté dans l'improvisation. Au fur et à mesure que l'exercice se déroulait, on a pu constater l'amélioration progressive des prestations. Si cette capacité didactique perdure au-delà de l'exercice «Trident», et notamment si la pratique de l'incorporation en fonction de la préparation et de la personnalité s'affine encore, la troisième dent du «Trident» piquera tout aussi bien en cas de situation grave que les deux autres, qui correspondent à l'armée et à l'organisation territoriale.

Engagement de la protection civile lors de catastrophes en temps de paix

Nous sommes aujourd'hui menacés à bien des niveaux, directement et indirectement sur le plan politique et militaire, par des catastrophes naturelles comme dans toutes les périodes de l'histoire de l'humanité, mais jamais comme en ce moment par l'éventualité de catastrophes technologiques et écologiques. Il faut coûte que coûte rassembler tous les moyens dont disposent l'Etat et la société, pour faire face avec le maximum d'efficacité à toutes ces menaces. Il n'existe pas de protection absolue, mais on a toujours la possibilité de limiter les risques. Il faut toutefois mettre sur pied la protection la plus grande possible conformément à la politique de sécurité qui est la nôtre. A cet égard, il convient de ne pas user d'un danger contre un autre. Nous devons les affronter tous en même temps. Cette politique de sécurité intégrale comprend à la fois la politique extérieure et la protection de l'environnement, les services de défense des autorités civiles et la politique d'information, l'armée et la protection civile.

Dans le cadre des mesures permettant de venir à bout de catastrophes en tous genres, la protection civile devra à l'avenir remplir une mission encore plus étendue. A l'ère de la conduite indirecte de la guerre, un conflit ne commence pas par les armes. C'est d'abord un combat pour conquérir les «cerveaux et les cœurs». Par des émotions, on essaie en premier lieu d'influencer les cœurs pour inciter les hommes à accomplir volontairement leur devoir. Nous devons essayer de convaincre les cerveaux de la nécessité de nos efforts. C'est sur le front de l'esprit que se décide l'issue du combat. Dans son «Histoire de la guerre du Péloponnèse», l'historien de la Grèce antique Thucydide a écrit: «La force d'une cité ne réside ni dans ses murs ni dans ses navires, mais dans ses hommes». Aujourd'hui, nous dirons, en pensant notamment à la protection civile: «La force d'une cité réside dans ses hommes et ses femmes.»

Ernst Rüesch
Conseiller d'Etat